



CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 06 février 2023 à 18 heures 30 minutes
Salle Tournesol-Complexe Saint Exupéry

Présents : M. ANFRYE Bernard, M. CARPENTIER Ludovic, Mme CHIROL Avelyne, M. FLEURIGAND Cédric, M. GUERIN Guy, M. JOLY Daniel, Mme LANGLOIS Laurence, M. VASSE Xavier, Mme FRANCOIS Sylvie arrive à 18h37, Mme TRIAUREAU Caroline arrive à 18h53

Procuration(s) : Mme HEBERT Corinne donne pouvoir à M. GUERIN Guy, Mme RIOT Eloise donne pouvoir à M. CARPENTIER Ludovic, M. PRICOT Mickael donne pouvoir à M. JOLY Daniel, Mme MERCENNE Alexandra donne pouvoir à M. FLEURIGAND Cédric

Absent(s) : M. POUPARD Yann

Excusé(s) : Mme HEBERT Corinne, Mme MERCENNE Alexandra, M. PRICOT Mickael, Mme RIOT Eloise

Secrétaire de séance : M. JOLY Daniel

Président de séance : Mme CHIROL Avelyne

Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 5 décembre 2022.

Les membres du conseil Municipal, présents ou représentés adoptent le procès-verbal du Conseil Municipal du 5 décembre 2022 à l'unanimité.

1 - Amortissement de la Clio

Lors de l'achat de la Zoé, la Clio a été vendue à l'euro symbolique, cependant une subvention de 8 117.67€ a été constaté à l'époque.

Cette somme doit être amortie normalement sur cinq années, nous avons l'habitude sur des sommes peu importantes d'amortir en une année.

Si vous en êtes d'accord, cette demande sera inscrite au Budget primitif 2023

Fonctionnement :

042 – 681 (Dotations aux amortissements) + 8 118.00€

Investissement :

040 – 2804411 (Biens mobiliers, matériel, étude) + 8 118.00 €

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

Décident :

- D'autoriser l'inscription de cette écriture au Budget Primitif 2023

2 - Vote du Compte de Gestion 2022 de la Commune

Madame le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Monsieur le Trésorier.

Madame FRANCOIS Sylvie arrive à 18h37.

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le Compte de gestion 2022 de la Commune.

Madame le Maire se retire pour le Vote du Compte de Gestion 2022, qui sera voter sous la présidence du Doyen d'âge : M. GUERIN Guy.

Vote le compte de gestion 2022 du budget communal, après en avoir examiné les opérations

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Vote le Compte de Gestion 2022 de la Commune.

3 - Vote du Compte Administratif 2022 de la Commune

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le Compte Administratif 2022 de la Commune.

Investissement :

Dépenses	Prévu :	10 047 070,54
	Réalisé :	2 778 618,13
	Reste à réaliser :	527 991,39

Recettes	Prévu :	10 047 070,54
	Réalisé :	2 837 553,08
	Reste à réaliser :	343 313,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	10 532 423,51
	Réalisé :	2 621 851,62
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	10 532 423,51
	Réalisé :	11 432 673,61
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	58 934,95
Fonctionnement :	8 810 821,99
Résultat global :	8 869 756,94

Madame le Maire se retire pour le Vote du Compte Administratif 2022, qui sera voté sous la présidence du Doyen d'âge : M. GUERIN Guy

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Vote le Compte Administratif 2022 de la Commune

4 - Vote du Résultat d'Affectation 2022

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame le Maire, après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2022 le six février 2023.

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	1 484 060,48
- un excédent reporté de :	7 326 761,51

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	8 810 821,99
- un excédent d'investissement de :	58 934,95
- un déficit des restes à réaliser de :	184 678,39

Soit un besoin de financement de : **125 743,44**
DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 :	
EXCÉDENT	8 810 821,99
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	125 743,44
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	8 685 078,55
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) :	
EXCÉDENT	58 934,95

Mme TRIAUREAU Caroline arrive à 18h53, elle ne prend pas part au vote.

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, après en avoir délibéré, à l'unanimité
- Vote l'Affectation de résultat 2022.

5 - Vote du taux des taxes

Il convient de fixer les taux des taxes foncières bâties et non bâties, la taxe d'habitation ayant disparue.

Il est proposé de maintenir les taux de 2022

- Taxe foncière bâtie : 18.96% +Taux département : 25,36% -> 44.32%
- Taxe foncière non bâtie -> 19%

Un débat s'installe entre les élus.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, à l'unanimité
Décident :

- De fixer les taux des taxes foncières tels qu'ils sont définis ci-dessus, pour l'année 2023.

6 - Subvention CCAS

Le budget du Centre Communal d'Action Sociale ne fonctionne que par le versement de la Commune d'une subvention.

Le CCAS ayant une trésorerie autonome, depuis le 1^{er} janvier 2022, il est nécessaire d'augmenter la participation de la Commune à 62 664€.

Il convient d'inscrire cette participation au Budget primitif 2023 de la Commune à l'article 657362 "Subvention aux établissements et services rattachés : CCAS".

Madame le Maire donne la parole à Mme RUHLMANN pour connaître le montant de la subvention versée au CCAS.

Madame le Maire explique que le CCAS avait fait en 2022, qu'il y a eu une perte d'argent, car le CCAS a vendu du bois mais ce que le CCAS à payer pour faire débiter le bois, n'a pas été couvert par cette vente.

Mme TRIAUREAU demande ce qui justifie une telle augmentation de la subvention donnée au CCAS.

Madame le Maire répond qu'il y a eu les voyages des aînés, les manifestations, des dossiers d'aides à des habitant de la Commune.

Un débat s'installe entre les élus.

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, après en avoir délibéré, à la majorité.

12 voix pour : M. CARPENTIER Ludovic, Mme CHIROL Avelyne, M. FLEURIGAND Cédric, Mme FRANCOIS Sylvie, M. GUERIN Guy, M. JOLY Daniel, Mme LANGLOIS Laurence, M. VASSE Xavier, par procuration Mme HEBERT Corinne, Mme MERCENNE Alexandra, M. PRICOT Mickael, Mme RIOT Eloise.

2 voix contre : M. ANFRYE Bernard et Mme TRIAUREAU Caroline, car l'explication apportée par Mme le Maire sur la différence entre le budget accordé l'année précédente et celui proposé pour l'année 2023.

Décident :

- D'inscrire au Budget Primitif 2023 à l'article 657362 "Subvention aux établissements et services rattachés : CCAS" le montant de sa participation, soit la somme de 62 664€.

7 - Vote du Budget Primitif 2023

Conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise Madame le Maire à opérer des virements de crédits sauf sur le chapitre des dépenses du personnel dans les limites suivantes :

Fonctionnement 7.50%

Investissement 7.50%.

Investissement

Dépenses : **9 191 773,19**

Recettes : **9 376 451,58**

Fonctionnement

Dépenses : **11 510 982,00**

Recettes : **11 510 982,00**

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 9 719 764,58(dont 527 991.39 de RAR)

Recettes : 9 719 764,58(dont 343 313.00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 11 510 982,00(dont 0.00 de RAR)

Recettes : 11 510 982,00(dont 0.00 de RAR)

Madame le Maire rappelle que les élus peuvent toujours venir en Mairie pour prendre connaissance des documents du Budget et poser des questions.

M. ANFRYE Bernard demande quand va reprendre la construction des Maisons Séniors.

Madame le Maire répond que nous attendons après les sociétés qui s'occupent de la Maîtrise d'œuvre pour qu'ils refassent les documents afférents à l'appel d'offre pour le lot 1 : Le Gros Œuvre. Sachant qu'il reste encore un mois et demi de chantier pour ce lot.

Un débat s'installe entre les élus.

Mme TRIAUREAU Caroline demande si nous avons les comptes détaillés du Budget Primitif 2023.

Madame le Maire répond qu'ils ont été présentés lors de la réunion d'échange, Madame le Maire propose de les lire.

Madame TRIAUREAU Caroline aimerait les consulter.

Madame le Maire répond que Mme TRIAUREAU Caroline peut passer en Mairie pour les consulter.

Mme TRIAUREAU Caroline explique qu'elle aurait souhaiter les consulter maintenant vu que le budget va

être voter.

Madame TRIAUREAU Caroline demande quel est le budget total pour la Mairie et le Pôle Intergénérationnel.

Madame le Maire répond que les montant sont dissociés pour la Mairie et le Pôle Intergénérationnel. Le Montant de la Mairie est de 2 229 000€ et pour le Pôle Intergénérationnel de 952 000€ TTC.

Mme TRIAUREAU demande ce que sont les recettes d'ordres.

Madame le Maire donne la parole à Mme RUHLMANN Nicole.

Mme RUHLMANN Nicole explique que les recette d'ordre sont :

- Intégration des frais d'études, de maîtrise d'œuvre, c'est-à-dire les frais avant construction sont inscrits sur l'article comptable 203, sont transféré une fois la construction lancée sur l'article 231.

Madame TRIAUREAU Caroline demande les 7 millions de recettes d'ordre concerne ces frais.

Mme RUHLMANN Nicole répond que dans les 7 millions de recettes d'ordre est le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

Mme RUHLMANN Nicole rappelle que Madame le Maire a expliqué qu'il y avait en fonctionnement une dépense de 6 207 078.79€, que l'on retrouve en recette dans l'investissement. Cela permet l'équilibre des dépenses/recettes de la section d'investissement.

Mme TRIAUREAU demande si dans le budget prévisionnel les frais d'études et de maîtrise d'œuvre sont compris.

Mme RUHLMANN Nicole répond que ce budget prévisionnel de la Mairie comprend tous ces frais en compte.

Madame le Maire explique que sont compris dans le budget de la Mairie tous les frais inhérents à la construction.

Mme TRIAUREAU Caroline demande si lorsque l'on fait l'appel d'offre, nous donnons une limite de prix.

Madame le Maire répond que non, c'est au Conseil Municipal, lors du choix des entreprises de choisir au plus juste de notre budget.

Un débat s'installe entre les élus.

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, après en avoir délibéré, à la majorité.

12 voix pour : M. CARPENTIER Ludovic, Mme CHIROL Avelyne, M. FLEURIGAND Cédric, Mme FRANCOIS Sylvie, M. GUERIN Guy, M. JOLY Daniel, Mme LANGLOIS Laurence, M. VASSE Xavier, par procuration Mme HEBERT Corinne, Mme MERCENNE Alexandra, M. PRICOT Mickael, Mme RIOT Eloise.

2 voix contre : M. ANFRYE Bernard et Mme TRIAUREAU Caroline, car l'explication apportée par Mme le Maire n'est pas suffisante.

Décident :

- De Voter le Budget Primitif 2023 de la Commune.

8 - Vote du Compte de Gestion 2022 du Budget Annexe Campemeille

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le Compte de gestion 2022 du Budget Annexe Campemeille.

Madame le Maire se retire pour le Vote du Compte de Gestion 2022 du Budget Annexe Campemeille, qui sera voter sous la présidence du Doyen d'âge : M. GUERIN Guy.

Vote le compte de gestion 2022 du Budget Annexe Campemeille, après en avoir examiné les opérations

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, après en avoir délibéré, à la majorité.

12 voix pour : M. CARPENTIER Ludovic, Mme CHIROL Avelyne, M. FLEURIGAND Cédric, Mme FRANCOIS Sylvie, M. GUERIN Guy, M. JOLY Daniel, Mme LANGLOIS Laurence, M. VASSE Xavier, par procuration Mme HEBERT Corinne, Mme MERCENNE Alexandra, M. PRICOT Mickael, Mme RIOT Eloise, Mme TRIAUREAU Caroline.

1 abstention : M. ANFRYE Bernard.

- Vote le Compte de Gestion 2022 du Budget Annexe 2022.

9 - Vote du Compte administratif 2022 du Budget Annexe Campemeille

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le Compte Administratif 2022 du Budget Annexe Campemeille.

Investissement

Dépenses	Prévu :	825 851,53
	Réalisé :	825 851,53
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	825 851,53
	Réalisé :	825 851,53
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	825 853,53
	Réalisé :	825 851,53
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	825 853,53
	Réalisé :	825 851,53
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	0,00
Fonctionnement :	0,00
Résultat global :	0,00

Madame le Maire se retire pour le Vote du Compte Administratif 2022 du Budget Annexe Campemeille, qui sera voter sous la présidence du Doyen d'âge : M. GUERIN Guy

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, après en avoir délibéré, à la majorité.

12 voix pour : M. CARPENTIER Ludovic, Mme CHIROL Avelyne, M. FLEURIGAND Cédric, Mme FRANCOIS Sylvie, M. GUERIN Guy, M. JOLY Daniel, Mme LANGLOIS Laurence, M. VASSE Xavier, par procuration Mme HEBERT Corinne, Mme MERCENNE Alexandra, M. PRICOT Mickael, Mme RIOT Eloise, Mme TRIAUREAU Caroline.

1 abstention : M. ANFRYE Bernard.

10 - Remplacement de la chaudière de l'école

La chaudière de l'école de 1983 est tombée en panne.

Deux devis ont été établis pour son remplacement.

- Entreprise A : 40 660.34€ TTC dont 1 731€ de prime CEE
- Entreprise B : 42 891.23€ TTC dont 1 535€ de prime CEE

Il vous ait proposé de retenir l'Entreprise A pour un montant de 40 660.34€TTC.

Les membres du Conseil Municipal, présents ou représentés, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décident :

- D'autoriser Madame le Maire à remplacer la chaudière de l'école par le biais de l'Entreprise A pour un montant de 40 660.34€ TTC dont 1 731€ de prime CEE

Informations :

- **Arrêté des transferts de crédit en régularisation de la fin d'exercice 2022.**

Madame le Maire explique aux Membres du Conseil Municipal, qu'il a fallu procéder à un transfert de crédit en régularisation de la fin de l'exercice 2022.

Ce transfert de crédit se fait comme suit :

- Du compte 022 Dépenses imprévues	-5 383€
- Du compte 020 Dépenses imprévues	-67€
- Au chapitre 014 - atténuation des produits	+5 383 €
- Au chapitre 16 - emprunt et dettes assimilées	+67 €

- RD 111

Madame le Maire rappelle que la Commission pour tout ce qui est technique devait avoir lieu en fin d'année dernière.

Cette Commission aura lieu le 23 mars 2023. Elle validera les travaux pour 2023 ou 2024.

Madame le Maire et M. CARPENTIER Ludovic expliquent qu'au vu du nombre d'accidents, et la chute d'arbres dans la Côte de Rogerville, la Commune a demandé au Département de faire au plus vite.

Madame le Maire explique qu'il y aura un peu moins de plateaux et d'écluses, un petit trottoir par endroit.

Madame le Maire explique que la Préfecture à modifier les modalités de subvention (lorsqu'une route départementale est au département et à la Commune, la subvention va au Département et non à la Commune).

Un débat s'engage entre les élus.

Mme TRIAUREAU Caroline demande quand seront voté les budgets pour les Associations.

Madame le Maire répond qu'ils seront votés au mois de Mars, Mme Langlois Laurence et Mme HEBERT Corinne vont regarder les dossiers de subvention.

- Tableau des devis

Fonctionnement

INTITULES	DEVIS ENTREPRISES CONSULTEES	MONTANTS ENGAGES
Réparation pneu	Société 1	24€
Pose moteur volet roulant Fraternité	Société 1	962.72 €
Enrobé à froid	Société 1	1152.00€

Changement et mise en hauteur matériel Maisons Séniors	Société 1	1428.00€
Rognage souche suite à abattage la Fraternité	Société 1	1 770.00€
Le Tremplin	Société 1	500.00€
Pack école classe PS 10 gommettes /15 histoires audio.	Société 1	64.99 €
Plaque porte Coupe-feu	Société 1	121.68€
Fournitures diverses classe MS	Société 1	325.08 €
Livres classe CM1	Société 1	62.51 €
Pompe de relevage Ecole	Société 1	742.48
Fuel Service technique	Société 1	Environ 1380€
Verrou de bras de relevage	Société 1	
Gilets jaunes (garderie)	Société 1	42.29 €
Télérupteur	Société 1	995.80€
Démontage Caisson	Société 1	1556.58€
Démontage abattage arbres	Société 1	8 766€
Reprise et mise ne place de défibrillateur	Société 1	1790€
Fabrication de poteau en bois exotique	Société 1	354€
Réparation chaudière logement rue Pasteur	Société 1	644.96€

Investissement

Mise en place d'un système de chauffage Complexe Saint Exupéry	Société 1	26 604€
Mise en service Contrôle d'accès porte arrière Complexe Saint Exupéry	Société 1	1 999.33€
Travaux DOJO complexe	Société 1	4 327.99€
Four à convection électrique	Société 1	6668.71 €
Armoires hautes toit plat	Société 1	6956.71 €
3 ordinateurs portable (école) + matériel complémentaire (processeur + écran, mémoire...)	Société 1	1993.38€
Confection de 4 portillons	Société 1	2 130€

- Remerciements

AFM Téléthon
M. et Mme HAMEL
M. COTTARD Benoit

La séance est levée à 20h00

Le secrétaire de séance

Fait à Rogerville
Madame le Maire
Avelyne CHIROL